

Abstract - Groupe n°25

## **L'attrait de la Suisse pour les médecins étrangers**

Marco Arduini, Camille Boross, Parwana Latif, Liza-Marie Marquis, Flora Pajazitaj

### *Introduction*

En Suisse, une proportion importante des médecins de premier recours sont détenteurs d'un diplôme décerné à l'étranger. En effet, ils représentaient 27,6 % des médecins en pratique ambulatoire en 2016(1). Ces phénomènes migratoires résultent d'un équilibre entre des facteurs incitateurs et inhibiteurs à l'origine de deux forces(2) : *push*, qui pousse les médecins à quitter leur pays, et *pull*, qui les attire dans le nouveau pays. Pour ce travail, nous nous sommes plus particulièrement intéressés au pays receveur en posant la question suivante : quels sont les obstacles et incitations à l'arrivée d'un médecin étranger en Suisse ?

Notre recherche littéraire nous a permis de mettre en évidence un certain nombre de raisons ("*pull factors*") pouvant favoriser l'immigration : la qualité de vie élevée, de meilleures opportunités pour la formation de leurs enfants, la rémunération plus importante, la haute qualité de la médecine, la sécurité du pays, la demande de soins et les opportunités d'emploi(3). De plus, les nouveaux moyens de communication facilitent les échanges internationaux. Parmi les obstacles possibles, nous nous sommes intéressés aux formalités administratives, notamment la reconnaissance du diplôme de médecin par la Commission des professions médicales (MEBEKO). Cette procédure est facilitée pour les médecins formés en Europe en raison des accords bilatéraux. Le titre post-gradué est quant à lui délivré par l'Institut suisse pour la formation médicale post-gradué et continue (ISFM). L'office du médecin cantonal octroie ensuite l'autorisation de pratiquer et de facturer.

Pour notre recherche, nous considérons comme médecin étranger tout médecin de premier recours installé en cabinet qui a obtenu son diplôme de médecin (formation de base) à l'étranger.

### *Méthode*

À travers ce travail, nous souhaitons atteindre les objectifs suivants : identifier quels facteurs attirent les médecins étrangers en Suisse, s'informer sur les procédures de validation de diplômes et évaluer si celles-ci sont perçues comme un frein à leur venue. Nous nous sommes également intéressés au point de vue de différents acteurs du système de santé suisse sur notre question de recherche, et avons précisé dans quelle mesure ils sont concernés par la thématique.

Après avoir consulté la littérature, nous avons conduit des entretiens semi-dirigés (analyse qualitative) avec les personnes suivantes : quatre médecins de premier recours étrangers installés à Lausanne ayant fait reconnaître leur diplôme après 2010 (recherche finalement étendue jusqu'à 2000, en raison de la difficulté rencontrée pour remplir ce critère), un représentant de l'ISFM, un représentant de la Société vaudoise de médecine (SVM) et le médecin cantonal vaudois. Afin d'approcher les médecins étrangers, nous avons consulté le registre en ligne des professions médicales de la MEBEKO(4), où figurent le pays et la date d'obtention du diplôme de chaque médecin travaillant en Suisse. Nous avons construit des grilles d'entretien spécifiques pour chacun de nos interlocuteurs sur la base de trois thèmes principaux complétés par des questions de relance. Afin de retranscrire ces entretiens, nous les avons enregistrés. Ceci nous a permis de regrouper les informations pertinentes pour notre sujet et de comparer les différents avis entre eux. Pour cerner la question de manière plus complète, nous avons approché différentes sociétés de recrutement de médecins, auxquelles nous avons proposé un entretien puis un questionnaire écrit au vu de leur manque de disponibilité.

### *Résultats*

Nous pouvons retenir trois motivations principales à l'établissement en Suisse des quatre médecins approchés, tous diplômés en France : un fonctionnement intéressant du système de santé et de la

pratique de la médecine de premier recours, des cadres de vie et d'exercice de la profession agréables, ainsi que des facteurs personnels. Mentionnons également le recrutement actif par différentes sociétés privées qui n'ont malheureusement pas souhaité s'exprimer sur leur activité.

Tous les médecins arrivés ces dix dernières années s'accordent à dire que l'organisation du système de santé et de la pratique est très différente en Suisse de leur pays d'origine, alors que les connaissances sont universelles du fait de l'uniformisation de la médecine via la littérature scientifique.

Notre système de santé est intéressant de par la rémunération, le remboursement par les assurances maladie et les possibilités d'examens complémentaires en cabinet, notamment certaines analyses de laboratoire. Pour ce qui est du cadre de vie et d'exercice de la profession, mentionnons la sécurité, le pouvoir d'achat élevé et la relation avec les patients favorisée par la rémunération des consultations au temps plutôt qu'à l'acte. Les facteurs personnels sont surtout des raisons familiales, que ce soit pour suivre un conjoint ou offrir un meilleur environnement à ses enfants.

Selon les représentants des différentes instances suisses, l'explication principale de la venue des médecins étrangers est celle de la rémunération. La qualité de vie ainsi que l'organisation du système de santé sont également citées. Les arguments sont donc identiques à ceux avancés par les médecins, mais la priorité est donnée à l'aspect financier.

Un certain nombre de barrières peuvent entraver la venue et l'installation des médecins. La première est la reconnaissance du diplôme, très difficile à obtenir si la personne a étudié dans un pays hors UE/AELE (Union européenne/Association européenne de libre-échange). La langue est à la fois un obstacle et un aspect facilitateur puisque plusieurs langues sont parlées en Suisse.

Précisons que le canton de Vaud n'a aucune volonté politique d'attirer les médecins étrangers, et que l'attractivité est intrinsèque au système sans être une stratégie de recrutement. La législation est restrictive par application des dispositifs fédéraux, à savoir la clause du besoin qui favorise les médecins formés en Suisse et s'applique à l'autorisation de facturer à charge de la LAMal. Il y a également une restriction au niveau de la langue dans le canton de Vaud.

### *Discussion*

Au terme de notre étude, nous pouvons affirmer que la Suisse est un pays attrayant pour les médecins. Nos résultats sont malheureusement limités par le faible taux de réponse de la part des médecins et la présence d'une seule nationalité dans notre échantillon. De plus, la littérature spécifique à la Suisse sur cette thématique est très limitée, renforçant l'intérêt de notre recherche qui explore un sujet peu abordé. Les problèmes engendrés par cette immigration sont la dépendance dans laquelle elle place la Suisse vis-à-vis des politiques de gestion des ressources humaines des pays d'émigration(5), ainsi que le vol de cerveaux(3), dont les répercussions mériteraient d'être étudiées plus en détail lors d'une étude ultérieure.

### *Références*

1. Hostettler S, Kraft E. Statistique médicale 2016 de la FMH, Bulletin des médecins suisses, 98(13):394–400, 2017
2. Mejia A. Migration of Physicians and Nurses : a World Wide Picture, International Journal of Epidemiology, 1978
3. Martineau T, Decker K, Bundred P. Briefing note on international migration of health professionals: levelling the playing field for developing country health systems, 2002
4. Medregom (Internet). [consulté le 13.06.17] Disponible : <https://www.medregom.admin.ch/fr>
5. Jaccard Ruedin H, Widmer M. L'immigration du personnel de santé vers la Suisse, Observatoire suisse de la santé, 2010

### *Mots clés*

médecin étranger ; migration de médecins ; vol de cerveaux